

Nouvelles du réseau



LA LETTRE D'INFORMATION DU RÉSEAU EUROPÉEN DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

N°108 | SEPT.-OCT. | 2004

Editorial

Vers un nouveau modèle de développement pour l'UE?

Le cadre législatif de la réforme de la politique de cohésion pour 2007-2013, visant à réduire les inégalités de richesse dans une UE élargie, présente peu de surprises, et soulève à la fois craintes et espoirs pour les ONG.

A l'heure où les Etats membres entrent en phase de négociations sur cette proposition, ils savent d'ores et déjà qu'elles seront longues et ardues, vu leurs implications budgétaires. Cependant, les ressources doivent correspondre à la tâche, et la tâche n'est pas mince...

Dans le cadre de ces négociations, il faut que l'occasion soit saisie de promouvoir ardemment un modèle de développement pour l'UE qui place l'inclusion de l'ensemble de sa population au cœur de ses politiques. Un modèle qui s'appuyerait sur le partenariat, qui ne traiterait pas la cohésion sociale uniquement comme une question liée à l'emploi, et qui se rapprocherait le plus près possible de ses bénéficiaires. Les nouvelles propositions sont encourageantes à cet égard: l'importance des fonds en tant que facteur de cohésion et d'inclusion sociale est réaffirmée; un nouveau concept de partenariat, beau dans son principe mais à tester dans sa mise en œuvre, est mis en avant; le mandat du Fonds social européen est élargi au-delà des actions strictement liées au marché du travail, et l'approche par les subventions globales est sauvegardée.

EAPN reste toutefois préoccupé par la perte de l'expérience acquise grâce à EQUAL, une Initiative qui se trouve à ce point intégrée dans les nouveaux règlements qu'elle finit par disparaître. En tant que principale porte d'accès aux Fonds structurels pour les ONG et exemple très parlant de partenariat, EQUAL laissera derrière elle un trou béant que les Etats membres doivent à tout prix combler.

Patrizia Brandellero

POLITIQUE DE COHESION POUR 2007-2013

SOMMAIRE

Fonds structurels

- Les projets de règlements pour 2007-2013 2
- Les Fonds structurels... en quelques mots 2
- Les perspectives financières 2007-2013 3
- Les Fonds à un tournant! 4
- Le budget 2005 de l'UE 4
- Les ONG contestent la disparition d'EQUAL 5
- Publications récentes d'EAPN et liens utiles 5
- Entretien avec la Représentation permanente de Slovaquie 6

Nouvelles du Portugal

- Le Modèle social portugais a-t-il un avenir? 7
- Portrait d'EAPN Portugal 7
- Entretien avec Jardim Moreira, Président d'EAPN Portugal 8

Les projets de règlements pour 2007-2013

En juillet dernier, la Commission européenne publiait les projets de règlements pour les nouveaux Fonds structurels, couvrant la période 2007-2013. Nous les analysons ici, un par un, avant de les commenter brièvement.

En quelques mots...

Les **Fonds structurels européens** datent des années 60, mais ils n'ont été organisés dans leur forme actuelle qu'en 1988. A partir de cette date, ils ont été regroupés et répartis par périodes pluriannuelles, appelées périodes de programmation: 1989-93, 1994-99 et 2000-2006.

Jusqu'à présent, les Fonds structurels soutiennent la majorité des actions financées par l'UE dans les Etats membres de l'Union. Bien qu'ils proviennent de Bruxelles (du budget de l'Union européenne), la manière dont ils sont dépensés fait l'objet de négociations entre la Commission européenne et les gouvernements. Voilà pourquoi, à quelques rares exceptions, on ne « demande pas des Fonds structurels à Bruxelles ». Les programmes d'initiatives communautaires, tels qu'EQUAL (égalité et inclusion sociale), constituent l'exception la plus notable.

Pour EAPN, les Fonds structurels pourraient et devraient devenir un instrument clé pour combattre la pauvreté et offrir des opportunités d'action aux ONG. Mais leur marge de manœuvre a été limitée. Les Fonds structurels ont principalement visé le développement économique régional et le bon fonctionnement du marché du travail, se basant sur un modèle de développement qui évite de s'attaquer aux causes réelles de l'exclusion.

Ces règlements seront à la base de toute aide structurelle accordée pour la période 2007-2013. Il y a un règlement général global, suivi de règlements plus concis, spécifiques à chacun des fonds.

Cinq nouveaux règlements

1. Le règlement général: Le règlement principal est long, et suit la tendance qui consiste à concentrer les détails principaux dans un instrument, avec de plus petits instruments d'accompagnement pour répondre aux spécificités des différents fonds.

Les programmes de la future génération seront regroupés autour de trois axes:

Convergence (Objectif 1 – 78,54% des Fonds): Cet objectif concerne les Etats membres et les régions les moins développés, dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire. La Commission propose qu'une aide temporaire soit accordée, au titre de cette priorité, aux régions dont le PIB par habitant aurait été inférieur à 75 % de la moyenne communautaire calculée pour l'UE des 15.

Compétitivité régionale et emploi (Objectif 2 – 17,22% des Fonds): Pour la politique de cohésion en dehors des Etats membres et des régions les moins favorisés, la Commission propose une double approche: premièrement, à travers des programmes régionaux financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER), la politique de cohésion aidera les régions et les autorités régionales à anticiper et à promouvoir le changement économique dans les zones industrielles, urbaines et rurales en renforçant leur compétitivité et leur attractivité; deuxièmement, au moyen de programmes financés par le FSE, la politique de cohésion aidera les personnes à se préparer et à s'adapter à l'évolution économique, conformément aux priorités politiques de la Stratégie européenne pour l'emploi, en soutenant les

politiques visant le plein emploi, la qualité et la productivité du travail ainsi que l'inclusion sociale.

Coopération territoriale européenne (Objectif 3 – 3,94%): Se fondant sur l'expérience de l'actuelle initiative INTERREG, la Commission propose de créer un nouvel objectif consacré à la poursuite de l'intégration harmonieuse et équilibrée du territoire de l'Union en soutenant la coopération au niveau transfrontalier.

En vertu du nouveau règlement, chaque Etat membre préparera un «document de référence national», négocié avec la Commission, qui servira de cadre pour les programmes opérationnels. Chaque programme opérationnel doit spécifier les systèmes de suivi et d'évaluation à mettre en place, y compris la composition du comité de suivi.

Les fonds structurels opéreront sur base du principe de partenariat. Le partenariat est défini comme étant établi entre le gouvernement et les partenaires désignés par celui-ci, y compris «*toute organisme approprié représentant la société civile, les partenaires environnementaux et les agences de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes*».

2. Le règlement du Fonds social européen (FSE): L'inclusion sociale est mentionnée comme un objectif spécifique du Fonds social européen. Le fonds servira à soutenir la Stratégie européenne pour l'emploi, en ce compris les objectifs de renforcement de l'inclusion sociale et la lutte contre la discrimination. Le règlement se centre encore sur le marché du travail, l'emploi et le chômage, et se réfère à plusieurs reprises aux femmes, ainsi qu'à l'intégration sociale des migrants.

3. Règlement du Fonds européen de développement régional (FEDER): L'objectif principal de ce fonds est de contribuer au renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale. Le FEDER peut contribuer à promouvoir l'intégration de marchés du travail transfrontaliers, les initiatives locales pour l'emploi, l'égalité des chances, la formation et l'inclusion sociale. Le règlement aborde aussi la dimension urbaine du FEDER, qui sera utilisé pour des stratégies participatives et intégrées, afin de faire face à la grande concentration de problèmes économiques, environne-

mentaux et sociaux qui touchent les agglomérations urbaines.

4. Le fonds de cohésion et le règlement transfrontalier: Le fonds de cohésion est au bénéfice des nouveaux Etats membres, la Grèce, le Portugal et l'Espagne. Il établit la disponibilité des fonds pour le transport et les projets environnementaux. Aucune disposition spécifique n'est prévue pour un comité de suivi.

5. Le règlement rural: Enfin, il y a un règlement rural pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), qui reflète les réformes actuellement en cours dans les politiques de développement rural et agricole de la Communauté. Ce règlement est important pour les membres d'EAPN qui s'occupent de pauvreté dans les régions rurales et de l'approche de la Communauté concernant la politique de développement rural. Le règlement stipule très clairement que les principes du programme LEADER devront être maintenus dans le nouveau fonds. Le règlement établit par ailleurs un réseau européen pour le développement rural. De plus, chaque Etat membre se doit de mettre en place un réseau de développement rural national. Comme pour le règlement général, il est prévu un comité de suivi dans le cadre du partenariat social.

A propos d'EQUAL...

Les règlements réservent peu de surprises. Le premier commentaire est négatif. Aucune proposition n'a été faite pour la prise en compte de la fin du programme EQUAL (**voir page 5**), alors que les autres Programmes d'initiative communautaire INTERREG, URBAN et LEADER ont clairement et visiblement été intégrés de façon transversale.

Malgré tout, de nombreux points des nouveaux règlements peuvent être accueillis favorablement par EAPN. La désignation de la société civile et des ONG en tant que partenaires est une percée. Deux bémols cependant: ce sont les Etats membres qui désignent les partenaires et, deuxièmement, il pourrait bien y avoir oppo-

sition à cette définition de la part de certains Etats au Conseil des Ministres. Pendant plusieurs années, EAPN a recherché une implication des ONG dans la conception, la planification, la mise en oeuvre, le suivi et l'accès aux Fonds structurels, et tous ces points sont à présent concédés.

Contrairement à certaines craintes qu'il n'y ait pas de telle disposition, les subventions globales sont envisagées dans le règlement général et dans le règlement du FSE. Elles peuvent être octroyées via des organisations telles que les autorités locales, des organismes de développement régional ou des ONG. Même si elles ne sont pas obligatoires, on met moins l'accent cette fois-ci sur le consentement des Etats membres. On s'attend davantage à ce que les subventions globales soient la norme.

Le nouveau règlement FSE continue à mettre fortement l'accent sur le marché du travail

Une orientation excessive vers le marché du travail?

Les ONG européennes sont préoccupées du mandat étroit du Fonds social européen et de ce que les groupes tels qu'EAPN considèrent comme une orientation excessive vers le marché du travail. Le nouveau règlement FSE continue à mettre fortement l'accent sur le marché

du travail. Cette fois-ci, les limites extérieures du marché du travail sont quelque peu repoussées. La section «*Les Passerelles vers l'insertion*» est rédigée de sorte à énumérer les groupes en situation d'exclusion (par exemple, les minorités, les personnes handicapées) et à englober des actions plus vastes dans l'économie sociale, des «actions d'accompagnement» et «les services d'aide sociale appropriés».

Enfin, ces projets de règlements ont une longue route législative à suivre et seront étudiés par le Parlement européen d'une part, et le Conseil des Ministres de l'autre, où ils seront probablement fortement contestés. Même si une forte dimension sociale demeure raisonnablement intacte, la qualité des résultats dépendra de façon significative de la capacité des ONG nationales à influencer la mise en oeuvre dans chaque Etat membre.

Basé sur la note de Brian Harvey, consultant auprès d'EAPN, rédigée en août 2004

LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2007-2013

Dans les perspectives financières, la Commission expose ses propositions en matière de financement européen, les budgets et les priorités pour 2007-2013, et notamment les niveaux de dépenses prévus dans le cadre des Fonds structurels.

La Commission a proposé que 1,24% du Revenu National Brut européen soit consacré aux dépenses européennes. Par la suite, ce pourcentage est devenu la principale pierre d'achoppement, et le niveau des dépenses pour les Fonds structurels est probablement la partie la plus controversée des perspectives financières dans leur ensemble.

EAPN est favorable à une augmentation du niveau des dépenses européennes plutôt qu'à une réduction de celui-ci et considère le seuil de 1,24% comme un minimum absolu. Les Fonds structurels européens pourraient contribuer de façon considérable à la réduction et à l'éradication de la pauvreté. Par conséquent, un budget substantiel pour les Fonds structurels doit être au cœur des perspectives financières. En outre, les engagements relatifs aux objectifs de la politique sociale dans les perspectives financières sont limités, peu ambitieux et n'apportent rien de neuf. Il est tout aussi décevant de constater le manque d'engagement vis-à-vis du renforcement du rôle des ONG.

Voir COM(2004) 101 final:
http://www.europa.eu.int/comm/budget/furtherinfo/index_fr.htm#framework

La réponse d'EAPN se trouve sur www.eapn.org

Les Fonds à un tournant!

Le budget 2005 de l'UE

La Commission a adopté en avril sa proposition d'avant-projet de budget 2005, qui correspond au premier budget couvrant les dépenses pour 25 Etats membres sur toute une année.

La proposition de la Commission envisage un volume de dépenses équivalent à 109,5 milliards d'euros, soit 1,03% du revenu national brut de l'UE25. Les besoins pour l'agriculture dans l'UE-25 s'élevaient à 50,7 milliards d'euros (3,6 milliards d'euros pour les nouveaux Etats membres). **Les Fonds structurels figurent à la seconde place en matière de volume de dépenses: sur un total de 42,4 milliards d'euros; 7,7 milliards iront aux nouveaux Etats membres.**

En accord avec la procédure budgétaire, la première lecture du Conseil a eu lieu en juillet. La première lecture du Parlement était prévue pour octobre, tandis que les secondes lectures auront lieu en novembre et en décembre.

La présentation générale du budget est disponible sur le site web:
http://europa.eu.int/comm/budget/furtherinfo/index_fr.htm#budget

En se référant à l'objectif du Conseil de Lisbonne de «faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010», ainsi qu'aux Conseils de Nice et de Göteborg, la Commission européenne a identifié les éléments fondamentaux du contexte politique qui est à la base du projet de règlement du Conseil fixant les dispositions générales du FEDER, du FSE et du Fond de Cohésion de 2007 à 2013. Pourtant, cette mention d'un «triangle» de Conseils, si elle constitue un signal d'encouragement, reste, dans le même temps, source de préoccupations. Encouragement, parce que l'Agenda de Nice veut promouvoir les Fonds comme outil de lutte contre la pauvreté; préoccupations car, dans le reste des divers règlements, les références à Lisbonne et à Göteborg oublient Nice. L'inclusion sociale est subordonnée à d'autres impératifs politiques.

Cet oubli a également été commis par le Gouvernement britannique lors d'une récente présentation, destinée aux acteurs concernés, de l'état d'avancement des négociations concernant les règlements. Si les acquis de Lisbonne et de Göteborg furent explicitement reconnus, ceux de Nice ne furent même pas mentionnés. A une question posée par un membre d'une ONG présente dans le public, les fonctionnaires du gouvernement ont répondu en suggérant que l'agenda pour l'inclusion sociale devait être «considéré comme acquis».

La leçon à tirer, en tant qu'EAPN, est qu'après avoir difficilement obtenu que la pauvreté soit intégrée de manière transversale dans tous les programmes de l'UE, cet acquis doit être protégé et sans cesse réaffirmé. Tout en admettant un certain niveau de convergence des objectifs d'emploi et d'inclusion sociale dans de récentes analyses des Plans d'action nationaux des différents pays, nous devons veiller à ce que cela ne fasse pas au détriment d'une attaque en règle contre les conditions qui entraînent 68 millions de citoyens européens dans la pauvreté.

Attention au «rapatriement»

La principale menace qui pèse sur les Fonds structurels reste l'argument persistant des perspectives financières

et du budget de l'UE pour 2007-2013. Sous le prétexte de simplifier le mandat actuel des Fonds et de le délocaliser au profit des gouvernements nationaux, se cache un effort concerté dans le chef des éventuels contributeurs nets en vue de réduire le montant des Fonds proposé par la Commission. Dans les faits, cette tendance pourrait déboucher sur l'abandon de l'engagement financier de 18% en faveur de l'Objectif Régional de Compétitivité et d'Emploi.

La diminution des Fonds structurels les transformerait en simples palliatifs, aux effets limités, destiné aux Etats membres «les plus pauvres», soit les dix nouveaux Etats membres. Cette position minimaliste laisserait aux Fonds un rôle marginal à jouer, tandis que les Etats bénéficiaires seraient confinés dans un ghetto. L'accord prévu nie le rôle que peut jouer l'UE dans la lutte contre la pauvreté, qui se niche dans tous les Etats membres et, par

tant, il ignore un argument central du Troisième rapport sur la Cohésion qui souligne, à propos des Fonds, le rôle central du Modèle social européen pour combattre les inégalités.

Alors qu'il faudrait plutôt que les Fonds structurels continuent à cimenter socialement les 25 Etats membres de l'UE, ce «rapatriement» des Fonds

donnerait naissance à un modèle à deux vitesses et empêcherait une UE ainsi affaiblie de s'attaquer à la pauvreté et à l'exclusion sociale; des fléaux qui restent endémiques dans les Etats modernes. En tant qu'ONG, nous devons exiger que les ressources soient adaptées aux objectifs prévus et que les programmes des Fonds structurels répondent, par leur exhaustivité, à un engagement ferme d'agir dans tous les 25 Etats membres de l'UE.

Partenariat

Nous nous félicitons des progrès réalisés, par rapport à la version précédente des règlements, dans la reconnaissance des ONG comme parties prenantes au même titre que les partenaires sociaux. Dans le contexte d'une opinion publique emprunte d'un grand scepticisme, les Fonds nous offrent un excellent exemple d'une UE efficace. Les interventions des ONG aideront à faire entendre ce message au niveau le plus local. Dans les mois à venir, nous veillerons à ce que le processus de consultation soit ouvert et responsable.

Les éventuels contributeurs nets s'efforcent à réduire la taille des Fonds

Au-delà des phases d'élaboration, le monde associatif doit saisir toutes les opportunités d'assistance technique, de renforcement des capacités et de subventions globales qui aideront à définir la nature des futurs programmes menés au titre des Fonds structurels. Nous devons veiller à ce que toute intégration transversale des Initiatives communautaires reconnaisse à leur juste valeur les caractéristiques des projets menés par les ONG en matière de ciblage, d'innovation et de transnationalité.

La portée du partenariat, sous l'Agenda 2007, peut être décourageante. Si nous nous réjouissons de participer à la conception et à la mise en œuvre des futurs programmes, il convient également de tirer les leçons des expériences passées, quand les ONG étaient invitées au festin pour de mauvaises raisons: faire le nombre, présenter une image de façade de participation locale, avant de se faire débarquer dès les premiers signes

d'une réduction des financements.

Quoiqu'il en soit, un vent nouveau souffle dans les processus politiques de l'UE. En novembre 2003, le rapport de la Task Force «Emploi», présidée par Wim Kok, intitulé «*Emplois, emplois, emplois - créer plus d'emplois en Europe*», affirmait: «*Pour avoir un impact, les Plans d'action nationaux doivent avoir une légitimité politique et l'approche adoptée par plusieurs Etats membres, visant à associer les parlements nationaux dans la préparation des PAN et à consulter les partenaires sociaux et la société civile, pourrait devenir la norme partout dans l'UE*».

Dans un esprit semblable, nous constatons, en effet, des avancées positives dans les propositions de changements aux Fonds structurels. Nous ne pouvons laisser passer notre chance!

Ray Phillips

Coordinateur de la Task force d'EAPN sur les Fonds structurels

Les ONG contestent la disparition d'EQUAL

L'Initiative communautaire EQUAL ne continuera pas sa route après 2006, au même titre qu'URBAN, INTEREG et LEADER. Il va sans dire que l'absence de soutien politique envers cette Initiative privera la Stratégie européenne pour l'emploi - pour la première fois au cours des dix dernières années - de la moindre Initiative communautaire consacrée prioritairement à l'emploi. Le programme PROGRESS, que la Commission annonce, ne poursuivra pas sur la lancée d'EQUAL, mais combinera plusieurs Programmes communautaires existants.

EQUAL a promu de nouvelles façons de combattre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et d'inégalités, axées sur le marché du travail, basées sur le concept de partenariat et désireuses de promouvoir les notions d'innovation, de participation des bénéficiaires et de coopération transnationale. La mise en réseau et l'intégration transversale figuraient également parmi les premiers objectifs de l'Initiative, dont EAPN, par l'entremise de ses membres nationaux et européens, a étroitement suivi les avancées, tout en commentant les améliorations qui lui étaient apportées.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours à l'échelon de l'UE, publié en mars 2004, reconnaissait «*qu'il existe d'impor-*

tants (...) obstacles à l'intégration transversale, notamment - mais pas exclusivement - en raison du manque de communication entre le FSE et les équipes des PAN à l'échelon national, où l'intégration transversale est la plus envisageable», tout en recommandant de «*renforcer la définition commune des principes d'EQUAL, et plus précisément la responsabilisation (empowerment) (...), l'innovation (...) et l'intégration transversale (mainstreaming)*»

Même si elle imposait aux ONG des procédures administratives très strictes, EQUAL a, d'une manière générale, contribué à renforcer leur capacité, en les aidant notamment à collaborer avec divers partenariats aux niveaux nationaux et européens, à constituer des réseaux et à unir leur «voix» pour influencer le processus politique. Voilà autant de raisons qui poussent les ONG à contester la disparition de l'Initiative en 2006. L'un des problèmes clés reste la réallocation du budget d'EQUAL après 2006. EQUAL dispose d'un budget général de 3.026 millions d'euros (financés par le FSE). Où iront les fonds correspondants et à quoi serviront-ils de 2007 à 2013?

Maria Marinakou

Présidente d'EAPN - Membre de la Task force d'EAPN sur les Fonds structurels

PUBLICATIONS RÉCENTES D'EAPN

- *Prise de position - Révision des perspectives financières pour 2007-2013 et ses implications sur l'action européenne contre la pauvreté*
- *Prise de position sur le troisième Rapport sur la cohésion économique et sociale*
- *Prise de position sur la Révision à mi-parcours des Fonds structurels*
- *Nouvelles du Réseau n°99 - Mars/Avril 2003*

Toutes ces publications sont disponibles sur le nouveau site web d'EAPN www.eapn.org

LIENS UTILES

- Propositions des nouveaux règlements sur les Fonds structurels pour la période 2007-2013: http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/newregl0713_fr.htm
- Politique régionale - Inforegio: http://www.europa.eu.int/comm/regional_policy/index_fr.htm
- Les Fonds structurels: http://www.europa.eu.int/comm/regional_policy/funds/prord/sf_fr.htm
- L'avenir de la politique de cohésion - Participez au débat!: http://www.europa.eu.int/comm/regional_policy/debate/forum_fr.htm
- Information sur les régions européennes et les programmes de développement régional: http://www.europa.eu.int/comm/regional_policy/country/gateway/index_fr.cfm
- Direction générale de la Commission sur la politique régionale: http://www.europa.eu.int/comm/dgs/regional_policy/index_fr.htm
- Fonds social européen 2000-2006: http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/esf2000/index-fr.htm
- Initiative communautaire EQUAL: http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/equal/index_fr.html

Une conférence «de diffusion» des résultats d'EQUAL aura lieu à Varsovie les 26 et 27 novembre 2004. Pour de plus amples informations, consultez:
http://europa.eu.int/comm/employment_social/equal/index_fr.html (événements)

«Nous apprenons sur le tas, mais nous sommes prêts»



Mária Nádaždyová, Attachée sociale



László Flórián, Responsable des Affaires régionales

Entretien avec Mária Nádaždyová, attachée sociale, et László Flórián, responsable des affaires régionales, de la Représentation permanente de Slovaquie.

Quelle est la situation générale des Fonds structurels (FS) en Slovaquie aujourd'hui?

LF: Quatre programmes opérationnels sont actuellement en cours en Slovaquie; ils concernent les infrastructures de base, les ressources humaines, l'industrie et les services (PME), le développement agricole et rural. La majorité des régions (8) est concernée. Alors que la région de Bratislava n'est pas éligible au titre de l'Objectif 1, les niveaux de PIB des deux régions les plus à l'est correspondent à 36% de la moyenne de l'UE (45-47% pour toute la Slovaquie). Le point de vue dominant en Slovaquie est que les améliorations les plus importantes doivent porter sur les infrastructures de base, telles que le transport, l'environnement, mais aussi l'éducation.

Quelle est la position de la Slovaquie dans le cadre des négociations actuelles sur les perspectives financières et les nouveaux règlements pour les FS?

LF: A l'heure actuelle, la Slovaquie soutient les propositions de la Commission relatives aux niveaux de financement pour la politique de cohésion, ainsi que les nouveaux règlements. La Présidence néerlandaise espère clôturer les négociations préliminaires à la fin de l'année. C'est un objectif louable mais très ambitieux, vu les points de vue très divergents.

MN: La Slovaquie soutient la préférence déclarée pour une gestion plus stratégique et une simplification des règlements. Toutefois, certains projets de règlements ne remplissent pas ces objectifs car, à l'instar du projet de règlement du FSE, ils sont généralement plus longs et contiennent beaucoup de détails quant à la portée de l'aide.

Comment votre pays évalue-t-il la transition des fonds de pré-adhésion aux FS?

MN: Les niveaux de financement et les différences en terme de méthodologie sont énormes. Le FSE, en particulier, a été crucial pour le passage aux FS dans notre pays.

LF: Nous apprenons sur le tas, mais nous sommes prêts d'un point de vue administratif. Les régions, créées il y a seulement deux ans et demi sont en train de construire leur capacité administrative, sont désormais impliquées dans la mise en

œuvre des programmes de l'UE, et prennent part aux comités de suivi.

Quels partenariats ont été développés avec les ONG?

LF: Il y a des milliers d'ONG en Slovaquie. Il est parfois difficile de savoir exactement avec lesquelles développer des contacts. Des groupements d'ONG actives et représentatives sont nécessaires. Le gouvernement a développé une approche stratégique à leur égard, mais comme la plupart des ONG sont des prestataires de services, elles viennent souvent avec des questions et des demandes trop spécifiques. Bien qu'elles font montre d'un grand intérêt à développer des partenariats, leurs capacités sont parfois limitées.

Les FS aideront-ils à atteindre la cohésion économique et sociale?

MN: Notre première priorité, c'est la création d'emplois, et cela se retrouve dans notre PAN Inclusion. Tout le FSE devrait se focaliser davantage sur le chômage de longue durée et sur l'intégration des marchés du travail transfrontaliers. Investir dans l'apprentissage tout au long de la vie, dans l'éducation, la recherche et le développement, est fondamental pour atteindre les objectifs de Lisbonne. Nous croyons aussi que, dans un pays où 80% du territoire est rural, le programme pour le développement rural est stratégiquement important. Nous saluons le passage d'un soutien à l'agriculture vers un soutien au développement rural, en augmentant la qualité de vie dans ces zones.

Comment la question des Roms est-elle prise en compte dans le cadre de l'intégration européenne?

MN: La population Rom représente le groupe le plus vulnérable face à la pauvreté et l'exclusion dans notre pays, et elle est clairement identifiée dans le PAN Inclusion. Les questions les plus brûlantes pour nous sont l'éducation, l'emploi, le logement, la mobilité et l'amélioration des conditions de vie. Nous désirons réduire les risques, mais nous ne nous attendons pas à «résoudre» tout.

LF: La question des Roms est inscrite dans tous les programmes opérationnels, mais même avec les FS, nous ne pouvons qu'ouvrir la possibilité de voir leur situation s'améliorer. Je suis assez pessimiste. Il est très difficile de trouver une solution, notamment parce qu'il ne s'agit pas seulement une question slovaque. Nous attendons aussi qu'ils prennent eux-mêmes des initiatives.

Entretien: P.B. — V.F.

Le Modèle social portugais a-t-il un avenir?

La discussion sur les nouvelles limites du Modèle social portugais est, actuellement, l'un des

problèmes les plus importants auxquels le pays est confronté.

Un discours dominant émerge à travers toute l'UE, selon lequel les politiques économiques précèdent et déterminent les politiques sociales. Le Portugal est, à cet égard, un exemple parlant. La tendance à la privatisation de services publics de base et le retrait de la responsabilité collective et publique des principaux domaines de la protection que sont l'éducation, la santé, le logement et la sécurité sociale sont autant de menaces pesant sur l'égalité et l'accès aux droits fondamentaux.

Le concept de relation équilibrée entre emploi, politiques économiques et sociales, couplé à la conception de la protection sociale en tant que facteur productif et force motrice du développement, court aujourd'hui un grand danger.

Un pas vers la privatisation

Les progrès engrangés au cours des dernières années sont menacés par le retour des idées de « compassion » et de charité dans les politiques publiques. Elles gouvernent aujourd'hui les attentes et les droits sociaux.

La réduction des prestations sociales (l'assurance-maladie et les allocations de chômage, parmi d'autres), le manque de volonté politique dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (les modifications du Revenu minimum en sont l'exemple évident), l'absence de mesures spécifiques pour enrayer la montée du chômage (près d'un demi million de personnes) sont autant de facettes d'une même réalité: la transition vers une approche hautement libérale du modèle social.

Nous sommes aujourd'hui témoins d'une forte évolu-

tion, induite politiquement et idéologiquement chargée, dans laquelle la responsabilité publique se limite à un filet de sécurité minimal, pendant que le marché devient la principale force motrice. Nous observons une tendance progressive de plus en plus forte à la privatisation des systèmes de protection sociale, conduite au nom des sacro-saints principes de libre concurrence et de libre circulation.

Cette situation, qui va de pair avec les énormes défis que posent les problèmes d'émigration, les enfants en situation de pauvreté et l'inégalité entre les hommes et les femmes, explique combien une discussion s'impose sur les façons de surmonter cet environnement adverse et sur le rôle que la société civile devrait jouer dans le processus.

La responsabilité publique se limite à un filet de sécurité minimal

Se mobiliser au nom du changement

La conjoncture économique et financière du pays pose bien entendu de nouvelles difficultés et de nouveaux défis. Par conséquent, les choix en matière d'investissements et de niveau de priorité des politiques est

un facteur crucial de progrès et de succès. Cependant, pour soulager cette pression, l'on ne peut limiter les droits ou l'accès à la protection. Au contraire, c'est en développant un système de protection solide et fiable que le Portugal sera à même de faire face aux obstacles que ce contexte épineux lui impose et de les surmonter.

Parallèlement, nous devons nous assurer de présenter un front uni, même si les réponses que nous apportons à travers l'UE varient. Le renforcement des stratégies nationales et européennes de promotion de l'inclusion est probablement le moyen le plus efficace pour lutter contre la pauvreté et l'inégalité qui, au Portugal, sont de plus en plus aiguës. L'union des forces des citoyens engagés à travers toute l'Europe et dans chacun des Etats membres est une des plus importantes clés de changement.

Edmundo Martinho

Membre portugais du groupe de suivi «inclusion sociale» d'EAPN

EAPN PORTUGAL

Le réseau de lutte contre la pauvreté du Portugal (REAPN) est un réseau de groupes et de personnes dont le principal objectif est de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. EAPN Portugal a été créé en tant qu'ONG et a reçu le statut d'ONG de développement en 1995 par l'Institut de la Coopération portugaise. Le réseau portugais poursuit, à la base, les mêmes objectifs qu'EAPN.

Principaux domaines d'action

- Information: EAPN Portugal travaille en faveur de la mise en réseau et du partenariat social. L'échange et la diffusion d'informations constituent un élément essentiel de notre action.
- Formation: EAPN Portugal a reçu de l'Institut pour l'Innovation et la Formation (INOFOR) le statut d'agence de formation.
- Projets et Recherche: EAPN Portugal est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation d'un grand nombre de projets nationaux et transnationaux (plus de 30 depuis 1993).

Réseaux régionaux

Depuis 1994, EAPN Portugal a entamé un processus de décentralisation par la mise en place de réseaux régionaux. Douze centres de développement régional oeuvrent ainsi à l'éradication de la pauvreté au niveau régional: Aveiro, Beja, Braga, Castelo Branco, Coimbra, Évora, Faro, Guarda, Lisbonne, Porto, Santarém, et Setúbal.

EAPN Portugal
Rua de Costa Cabral, 2368,
P- 4200-218 Porto - Portugal
Tél: +351.22.5420800
Fax: +351.22.5403250
E-mail: geral@reapn.org
Webpage: www.reapn.org

«Il faut restaurer la primauté de la dignité humaine»

Entretien avec M. Jardim Moreira, Président d'EAPN Portugal

Par rapport à la pauvreté et à l'exclusion sociale, quels sont les problèmes principaux qui touchent le Portugal et qui vous inquiètent personnellement?

Personnellement, je pense que le système capitaliste néo-libéral infériorise l'être humain, sa dignité et ses droits. Le Portugal connaît actuellement une situation économique très faible; il vit une crise économique (comme le reste de l'Europe) accentuée par la difficulté de respecter les critères de convergence de l'Union européenne.

Au cours des dernières années, le Portugal a connu une délocalisation importante de ses entreprises soit vers l'Est, soit vers l'Orient, ce qui a provoqué une hausse du taux de chômage, et nous avons pour le moment près de 500.000 chômeurs.

En plus de cela, nous connaissons une augmentation croissante de la population plus âgée, avec tous les problèmes qui en découlent, notamment en matière de protection sociale, de santé... Un autre aspect de notre situation est la désertification de l'intérieur du pays, due en partie à un secteur agricole obsolète et donc peu rentable. Nous traversons aussi pour le moment une crise importante au sein de la structure familiale: la structure du noyau familial a donné le jour à de nouvelles formes de familles, notamment avec l'augmentation des familles monoparentales et le nombre croissant de personnes qui vivent seules. En outre, à un autre niveau, nous constatons que le niveau scolaire est très bas et que le taux de décrochage scolaire est toujours l'un des plus impressionnants en Europe (près de 40% des élèves portugais).

Parallèlement, au cours des dernières années, le Portugal a vu s'accroître les inégalités sociales, avec un élargissement du fossé entre les plus riches et les plus pauvres (pendant les deux dernières années, nous avons enregistré une augmentation de 4,4% du nombre de millionnaires, alors que la proportion de pauvres avoisine les 22% de la population).

Les questions que nous devons nous poser sont les suivantes: Quel avenir voulons-nous construire? Où est l'Europe des citoyens? Je pense que nous nous trouvons

face à un problème structurel qu'il est urgent de résoudre.

Au niveau national, que considérez-vous comme absolument prioritaire pour lutter contre ces problèmes?

En premier lieu, connaître (et reconnaître) la véritable situation sociale qui nous entoure, ainsi que ses asymétries injustes, proclamer et restaurer la primauté de la dignité humaine de chaque citoyen, proclamer et défendre les droits humains et leur application. En deuxième lieu, essayer d'éveiller la conscience de la société civile pour qu'elle assume son rôle dans la construction d'une société démocratique au Portugal.

Enfin, tout aussi important: lutter pour placer les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale à l'agenda politique national, en impliquant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale pour qu'elles participent de façon active à la résolution de leurs graves problèmes. A ce niveau, il est fondamental que nous fassions des efforts pour que le gouvernement donne la priorité à l'application du Plan d'action national pour l'inclusion (PAN Inclusion).

EAPN existe au Portugal depuis 13 ans. D'après vous, quel est le rôle de cette organisation (en se basant sur les succès déjà remportés jusqu'à maintenant) et quels sont les défis principaux pour les prochaines années?

Après 13 ans d'activités d'EAPN au Portugal, je pense que nous vivons une époque de grande confrontation idéologique et sociale entre les objectifs d'EAPN et les politiques nationales relatives à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Par conséquent, les objectifs d'EAPN devront aller dans le sens de la mobilisation des ONG qui s'inquiètent de la pauvreté et de l'exclusion; de la promotion du travail en réseau et d'une plus grande unité, pour que nous puissions influencer et modifier les politiques nationales.



Entretien: Sergio Aires

Les populations ont le droit d'influencer et de participer à la prise de décisions qui ont un impact sur leur vie

N°108
Sept.-Oct. 2004

Publié
en Français, Anglais,
Allemand, Espagnol et Italien

Editeur responsable
F. Farrell

Responsable de publication
V. Forest

Rue du Congrès 37-41 bte2
B-1000 Bruxelles
tél. 32 2 230 44 55
fax 32 2 230 97 33

E-mail: team@eapn.skynet.be
Internet: <http://www.eapn.org>

Avec la contribution de
P. Brandellero
C. Champeix
C. Nolmans
C. Fonseca

Bureau de dépôt
1600 Sint Pieters Leeuw 1



Avec le soutien
de la Commission européenne

rendez-vous visite au **WWW.eapn.org**